

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 119 (1974)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort

Rédacteur adjoint: Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.  
Chèques post. 10-5209 - Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne - Annonces: Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.  
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

---

TARIF DES ABONNEMENTS:	Suisse	1 an: Fr. 26.—	Prix du numéro Fr. 3.—
	Etranger	1 an: Fr. 32.—	

---

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.  
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

---

## La jeunesse et l'armée

Exposé présenté par le colonel commandant de corps Hirschy, chef de l'instruction, aux membres de la SSO de Zurich et environs, le lundi 5 novembre 1973.

### INTRODUCTION

Lorsqu'on me demande de parler ou d'écrire sur ce sujet, j'ai souvent l'impression que l'on s'efforce à tort d'opposer la jeunesse à l'armée, alors que, par la force même des choses, l'armée est une entreprise de jeunesse.

Entre 20 et 32 ans, on appartient à l'élite; à 21 ans, on peut être caporal; à 22 ans, lieutenant, et on peut payer son galon de capitaine dans une ER entre 27 et 30 ans.

Le recensement de 1970 nous apprend que les 15,3% de l'ensemble de la population, soit 962 314 personnes, sont âgés de 15 à 24 ans. Cette minorité comprend aussi bien les futurs soldats qu'une bonne partie des effectifs de l'élite.

L'attitude de la jeunesse en face de notre Etat en général et de notre armée en particulier est décisive pour l'avenir de notre pays et de notre société. On ne saurait alors s'en désintéresser.